

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

ATELIER

SYNTHESE

GARE SOUTERRAINE DE MARSEILLE SAINT-CHARLES

INTERMODALITE ET INSERTION URBAINE

SNCF Réseau

Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02



VERSION 01 DU 19/04/2021

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

24/03/2021	Numérique via Zoom
------------	--------------------

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes (hors SNCF Réseau et prestataires)

INTERVENANTS

Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Directeur régional adjoint – Chef de mission LNPCA
Alain PREA	SNCF Réseau - Responsable territorial Var et Bouches-du-Rhône
Philippe HOLSTEIN	SNCF Gares et connexions - Directeur du projet LNPCA
Laurent VELU	SNCF Réseau – Expert travaux
Roland LEGRAND	SNCF Réseau - Directeur gares nouvelles et aménagement
Philippe QUÉVREMONT	CNDP – Garant de la concertation
Laure-Agnès CARADEC	MAMP - Conseillère de la Métropole 10ème vice-présidente du conseil de Territoire Marseille Provence déléguée à l'Urbanisme, au Cadre de vie, à la Ville résiliente et à l'Aménagement
Hélène JOUVE	MAMP - Directrice des Projets Laboratoires
Stéphane SAINT-PIERRE	NICAYA – AMO Concertation
Blandine PERICHON	NICAYA – AMO Concertation
Jordan FLEURUS	NICAYA – AMO Concertation

Après la présentation des intervenants et des consignes de réunion à distance, l'atelier s'est déroulé en quatre temps :

+ Introduction (15 minutes) :

- Intervention de Philippe QUEVREMONT, garant de la concertation mandaté par la Commission Nationale du Débat Public, rappelle son indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et son rôle qui consiste à veiller à la bonne information et la bonne participation du public (5 minutes)
- Jean-Marc ILLES, chef de Mission LNPCA, rappelle les objectifs, le cadre et les modalités de la présente concertation complémentaire (5 minutes)
- Laure-Agnès CARADEC, conseillère de la Métropole et 10ème vice-présidente du conseil de Territoire Marseille Provence déléguée à l'Urbanisme, au Cadre de vie, à la Ville résiliente et à l'Aménagement, souligne l'importance du projet LNPCA, et notamment des aménagements de la gare de Marseille Saint-Charles pour l'amélioration du système ferroviaire métropolitain et régional. Elle rappelle que depuis plusieurs années, SNCF Réseau et la Métropole travaillent conjointement dans le but créer des synergies qui favoriseront l'intégration urbaine de la gare, fluidifieront les liaisons interquartiers, et in fine valoriseront le secteur Marseille Saint-Charles (5 minutes)

+ Présentations (64 minutes) :

- Par Jean-Marc ILLES, des objectifs du projet LNPCA et de ses apports pour le territoire et des aménagements de la gare de Marseille Saint-Charles (10 minutes)
- Diffusion du film illustrant les aménagements prévus pour la gare de Marseille-Saint-Charles (4 minutes)

- Par Philippe Holstein, chef du projet LNPCA pour Gare et Connexions, du programme technique et des connexions intermodales de la nouvelle gare de Marseille Saint-Charles (25 minutes)
 - Par Roland Legrand, directeur gares nouvelles et aménagement SNCF Réseau, de l'insertion urbaine de la gare (25 minutes)
- + Échanges avec les participants entre chaque présentation (70 minutes au total)
- + Clôture de la réunion :
- Jean-Marc ILLES présente les suites du projet et remercie les participants pour leur participation et leurs contributions

Le support de présentation et l'enregistrement audio de l'atelier sont disponibles sur le site internet <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.

PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DES ÉCHANGES

Les 17 interventions orales ont porté sur :

- + Le projet LNPCA sur le secteur Marseille Saint-Charles (4 interventions) ;
- + L'intermodalité et l'accessibilité de la gare de Marseille Saint-Charles (7 interventions) ;
- + L'aménagement du bâtiment voyageur de la gare de Marseille Saint-Charles (3 interventions) ;
- + L'insertion urbaine de la gare de Marseille Saint-Charles (3 interventions).

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Les interventions et demandes de précisions concernant le projet LNPCA sur le secteur Marseille Saint-Charles ont porté sur :

Les interventions et demandes de précisions concernant l'intermodalité et l'accessibilité de la gare de Marseille Saint-Charles ont porté sur :

- + L'importance de respecter le calendrier prévisionnel du projet LNPCA et ses apports pour le territoire et les entreprises. Un participant fait part de son inquiétude de voir l'aménagement de la gare de Marseille Saint-Charles retardé par une opposition de la mairie de Marseille.
 - o SNCF Réseau rappelle que dans le cadre du projet LNPCA, elle collabore étroitement avec la mairie de Marseille et indique que rien ne laisse présager une opposition de sa part sur le secteur de Marseille Saint-Charles.
- + La potentielle concurrence entre la gare de Marseille Saint-Charles et le pôle d'échange de La Blacarde qui, d'ores et déjà connecté au tramway, métro et bus, pourrait être un point de connexion au réseau de transport métropolitain pour les usagers venant de l'est des Bouches du Rhône.
 - o SNCF Réseau indique que les deux gares mentionnées n'entreront pas en concurrence étant donné qu'elles s'inscrivent dans des logiques de services différentes. En effet, bien que la desserte de la gare de La Blacarde soit améliorée à 4 TER par heure et par sens, cette dernière demeurera une gare métropolitaine de rapatriement des usagers vers Marseille et Aubagne, contrairement à la gare de Marseille Saint-Charles, qui accueillera aussi des trains grande vitesse.

- + La distance du divergent assurant le passage de deux tubes aux quatre voies de la nouvelle gare
 - o Concernant les entonnements permettant de passer de deux à quatre voies, SNCF Réseau indique que les mesurent au maximum 450 mètres. Elle rappelle que sur cette partie dite des « entonnements », la présence d'aiguillages impose un creusement par techniques traditionnelles.

- + La capacité du dispositif mis en place à améliorer le passage du fret entre le port de Marseille et la partie Est de la région :
 - o SNCF Réseau rappelle que le projet LNPCA est un projet de développement du TER. Il ne prévoit donc pas directement d'amélioration du fret, bien que les aménagements prévus puissent indirectement bénéficier aux trains de fret courts. En effet, ayant l'obligation de permettre le passage de trains grandes vitesses et de fret sur le chemin de fer, SNCF Réseau a porté une attention particulière au maintien des évitements fret sur l'axe Marseille-Vintimille, notamment à la gare de Saint-Cyr. Elle précise par ailleurs que sur ce même axe, les gares nouvelles seront aménagées avec quatre voies à quai, ce qui permettra de maintenir leur fréquence et insérer des trains de fret courts supplémentaires aux heures creuses en cohérence avec l'augmentation du TER prévue.

- + Le cheminement emprunté par les trains de fret pour traverser Marseille : passage en souterrain ou itinéraire existant via le tunnel des Chartreux
 - o SNCF Réseau précise que les trains de fret continueront de circuler par le tunnel des Chartreux et emprunteront les voies dédiées aux trains « rapides » dans la Vallée de l'Huveaune.

- + Une possible participation de la SNCF au financement des projets compte tenu des multiples potentiels offerts par l'aménagement de la gare souterraine de Marseille Saint-Charles pour SNCF Gares et Connexions
 - o SNCF Réseau explique qu'elle est contrainte par le décret « règle d'or » qui lui interdit d'investir dans des projets de développement dès lors que sa dette dépasse 18 fois la marge opérationnelle. Aucune participation financière n'est donc possible de sa part sur le projet LNPCA.
 - o SNCF Gares et Connexions envisage de financer des opérations connexes au projet LNPCA comme l'aménagement du « socle Narvik », qui permettront de finaliser l'aménagement de la gare et d'en améliorer les fonctionnalités.

- + L'apport jugé très positif des aménagements de la station de métro de Marseille Saint-Charles, notamment l'élargissement des quais et amélioration de l'accessibilité

- + Le tracé du tramway prévu à l'horizon 2030 entre Arenc et le boulevard du 4 septembre
 - o Concernant le projet de tramway, Hélène Jouve, directrice des projets laboratoires, DGADUST à la Métropole Aix-Marseille-Provence indique que la Métropole a engagé des études techniques et de faisabilité. Elle précise qu'à date, seul le

passage du tramway sur le boulevard National est certain, le reste du tracé au Nord et au Sud demeure en cours de d'étude.

- + Les principes d'agrandissement de la station du métro de St-Charles : détails de l'élargissement et l'agrandissement des quais, réalisation d'une seconde station proche de la gare souterraine
 - o SNCF précise que les aménagements prévus au niveau de la station de métro de Marseille Saint-Charles ont deux objectifs principaux :
 - Garantir le respect des normes PMR ;
 - Améliorer la fonctionnalité des quais via un réaménagement du quai central et un élargissement des quais latéraux rendu possible par le déplacement des escaliers fixes et mécaniques dans des alvéoles latérales menant à la salle d'échange supérieure.
 - o SNCF précise que la RTM (Régie des Transports Métropolitains) travaille actuellement sur deux solutions de remontée des voyageurs depuis la station de métro afin de démultiplier les flux d'usagers. Elle envisage notamment :
 - Un cheminement classique de remontée par les escaliers fixes et mécaniques en bout de quai ;
 - Un accès par le square Narvik.

- + Le temps de parcours pour les voyageurs pour descendre les trois niveaux et relier la gare de surface à la gare souterraine
 - o SNCF indique que les voyageurs pourront passer directement des niveaux de surface (49 NGF) aux niveaux souterrains (24 NGF) via des ascenseurs et escaliers fixes et mécaniques dont la définition précise est en cours d'étude. Elle précise par ailleurs que le transit entre la gare de surface et la gare souterraine se fera via un cheminement direct situé à 6 mètres en dessous du plan de voie actuel. Le temps de transit est estimé à ce stade entre 4 et 5 minutes.

- + La part de responsabilité de SNCF Réseau dans l'aménagement de la liaison entre la gare ferroviaire et la station de métro
 - o SNCF rappelle que le projet prévu sur le secteur Saint-Charles est, en plus d'être un projet ferroviaire, un projet d'intermodalité. Il est donc de son ressort de contribuer à faciliter la transition vers le métro.

- + L'association DEPART (Développement Environnement Provence Azur avec le Rail et le Train) rappelle son soutien au projet LNPCA et se montre favorable aux aménagements proposés par SNCF Réseau pour la gare de Marseille Saint-Charles.

- + La distinction des espaces de plein air et clos dans la nouvelle gare
 - o SNCF explique que la gare a été pensée dans une logique d'architecture bioclimatique dont l'objectif est de tirer parti des conditions du site et de son environnement afin d'obtenir le confort d'ambiance recherché par Gares & Connexions pour les voyageurs. Elle précise que l'ensemble de la gare est étanche à l'air extérieur, mais que seuls les espaces de confort et d'attente, occupés en quasi-permanence, bénéficieront d'un traitement chaud-froid.

- + L'aménagement du « niveau du parvis » (+43,00 NGF) : surface de plein pieds fermée ou surface avec des puits de lumière sur le niveau inférieur
 - o SNCF indique que ce niveau devrait accueillir de grandes trémies qui permettront une lecture en 3D de la gare Saint-Charles et faciliteront la pré-visualisation des cheminements voyageurs. Aussi, le niveau mezzanine sera visible depuis le niveau du parvis, et bénéficiera d'un éclairage naturel. De la même manière, le niveau des quais de surface (+49 NGF) est conçu en balcon d'où il sera possible de visualiser le niveau du parvis (+43 NGF).

- + La liaison entre le niveau du parvis (+43 NGF) et le parvis accueillant les quais de surface (+49 NGF) : propositions d'aménagement, horizon du choix entre les différentes propositions
 - o SNCF rappelle son objectif est d'assurer une continuité entre les deux parvis. Pour ce faire, plusieurs propositions sont à l'étude, notamment :
 - Des emmarchements
 - Des escaliers mécaniques donnant accès directement aux quais du niveau +49,00 NGF
 - Un cheminement longeant la voirie urbaine pour accéder à l'escalier monumental
 - o SNCF Réseau précise que le choix parmi ces propositions se fera une fois les études de flux réalisées par SNCF Gares & connexions

- + La CCI Aix-Marseille-Provence souligne l'effort de mise en cohérence entre le projet de SNCF Réseau et les projets métropolitains. Elle rappelle toutefois qu'au vu des contraintes calendaires et financières auxquelles sont tenus ces projets, une priorisation des investissements pourra être nécessaire dans les années à venir.

- + La CCI Aix-Marseille-Provence salue le futur développement commercial du secteur Marseille Saint-Charles qui sera rendu possible par le projet urbain et l'aménagement de la gare. Elle rappelle toutefois la nécessité de penser ce dernier en bonne intelligence afin qu'il ne se fasse pas au détriment de l'activité économique extérieure au périmètre du projet. Un même raisonnement devra être mené au sein même du secteur Saint-Charles afin de limiter la concurrence entre le développement commercial de la gare et celui de son environnement immédiat.
 - o Pour compléter ces propos, SNCF tient à rappeler que le projet de la gare nouvelle de Marseille Saint-Charles s'inscrit au cœur d'une réflexion globale visant à garantir une cohérence entre les différents aménagements prévus sur le secteur bien que tous n'aient pas la même temporalité. SNCF indique travailler pour rendre ce projet ferroviaire compatible avec différentes possibilités d'aménagement ultérieures sur le secteur.
 - o La Métropole Aix-Marseille-Provence complète les propos de la CCI en ajoutant que le secteur de Marseille Saint-Charles est un périmètre à multiples enjeux :
 - Un enjeu d'aménagement de la gare Saint-Charles et d'amélioration des mobilités ;
 - Un enjeu urbain de requalification d'un secteur dégradé avec le projet « Quartiers Libres » ;

- Un enjeu urbain de plus grande échelle avec l'inclusion du secteur dans le périmètre d'Euroméditerranée ;
- Un enjeu économique comme évoqué par la CCI précédemment ;
- Un enjeu lié au projet partenarial d'aménagement du centre-ville ;

Elle souligne que l'ensemble de ces acteurs collabore étroitement pour développer un projet commun qui améliorera le cadre de vie et la dynamique économique du territoire.

SNCF Réseau
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

